

Votants : 91
Convocation du Conseil de Communauté :
le 13 septembre 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 24 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2013

ASSAINISSEMENT- ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CAN

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Jacky AUBINEAU à Bernard RAIMOND, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Patrick BERNACCHI à Jean-Luc MORISSET, Julie BIRET à Franck MICHEL, Dominique BOUTIN-GARCIA à Jean-Louis SIMON, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Emmanuel GROLLEAU, Anne LABBE à Pascal DUFORESTEL, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Jacques GUILLOTEAU, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Rose-Marie NIETO, Delphine PAGE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Gérard GIBAUT, Jacky AUBINEAU, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Anne LABBE, Danielle NICORA, Magdeleine PRADERE, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Aurélien MANSART

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C13-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CAN

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le règlement du service d'assainissement non collectif qui définit les relations entre les usagers et le service assainissement de la CAN a été adopté par délibération du 12 novembre 2007.

Depuis lors, les textes législatifs et réglementaires ont évolué et modifié l'environnement juridique en la matière notamment : la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, la loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), le décret du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5.

Il est donc nécessaire de mettre à jour le règlement d'assainissement non collectif de la CAN en supprimant les dispositions devenues caduques et en y intégrant les nouvelles références réglementaires et modalités de fonctionnement du service (modalités et délais de prise de rendez-vous, modalités de contact du SPANC, pièces à fournir pour l'instruction des demandes, contenu des avis de passage, contenu et délai de transmission du rapport d'examen, du rapport de vérification de l'exécution et du rapport de visite, modalités de facturation, fréquence des contrôles...), afin que les usagers disposent d'un document actualisé. Ce nouveau règlement s'inscrit dans les préconisations de la Charte Qualité de l'assainissement non collectif en Deux-Sèvres, élaborée par le Conseil Général.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter le nouveau règlement du service d'assainissement non collectif de la CAN.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 91
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C13-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

Jean-Luc MORISSET

Vice-Président Délégué